

**Commission économique pour l'Europe****Réunion régionale d'examen « Beijing+25 »**

Genève, 29 et 30 octobre 2019

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Les investissements intelligents : financement de la promotion
de l'égalité des sexes****Établir de nouveaux partenariats et alliances pour l'égalité
des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région
de la CEE****Note de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes)¹***Résumé*

L'instauration de partenariats diversifiés, transparents et se renforçant mutuellement entre les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et les organisations internationales est essentielle à la réalisation du Programme d'action de Beijing, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable (ODD). La solidité des partenariats repose sur les capacités institutionnelles des partenaires eux-mêmes. Les partenariats nationaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes instaurés entre institutions gouvernementales se sont renforcés depuis 2015, principalement autour de la lutte contre la violence fondée sur le genre. Les partenariats entre les pouvoirs publics et les ONG ont été maintenus, et ont porté essentiellement sur le dialogue autour de l'élaboration de politiques et de législations nationales en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ; la systématisation du suivi des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ; et la fourniture de services aux victimes de violence fondée sur le genre. Le manque de financement et la détérioration de l'espace civique dans certaines parties de la région ont limité les capacités des ONG à agir en faveur du changement dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. L'établissement de partenariats public-privé en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes reste un objectif insaisissable dans la région, même si quelques avancées initiales ont été obtenues dans le cadre des Principes d'autonomisation des femmes. Les discours nationaux et régionaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes insistent toujours plus sur la nécessité d'assurer la représentation des jeunes et des populations marginalisées. L'instauration de partenariats avec les organisations représentant les groupes marginalisés est essentielle pour assurer leur mobilisation en tant qu'acteurs du changement.

¹ Le présent document a été soumis en retard en raison de la transmission tardive de renseignements provenant d'organisations partenaires.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Tendances régionales	3
A. Partenariats au niveau national – organisations gouvernementales et non gouvernementales	4
B. Partenariat avec le secteur privé	7
C. Partenariats régionaux et internationaux.....	7
III. Progrès accomplis en matière de partenariats, d’alliances et de réseaux.....	9
A. Progrès nationaux	9
B. Progrès régionaux	11
IV. Problèmes rencontrés	13
A. Environnement des partenariats nationaux	13
B. Dialogue insuffisant avec les groupes marginalisés.....	15
V. Actions prioritaires.....	16

I. Introduction

1. Se fondant sur les engagements et les normes consacrés par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses objectifs de développement durable passent par une égalité vécue pour tous. L'instauration de partenariats transparents et se renforçant mutuellement entre les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et le secteur privé est essentielle au niveau national pour définir une action concertée afin de mettre en œuvre les ODD et les aspects de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing qui en découlent, en s'attaquant aux causes profondes de toutes les formes d'inégalités et de leur accumulation.

2. L'examen régional de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing vingt-cinq ans plus tard offre aux pays de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) l'occasion de réfléchir aux progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, à la mesure dans laquelle ces progrès sont remis en question et aux lacunes qui subsistent. Dans le cadre de ce processus, la présente note de synthèse sur l'établissement de nouveaux partenariats et alliances pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région de la CEE examine le rôle que les partenariats, les alliances et les réseaux internationaux, nationaux et régionaux jouent dans la promotion des ODD et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que les difficultés rencontrées dans ce domaine. La note se termine par des recommandations sur les mesures à prendre.

II. Tendances régionales

3. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Programme 2030 et les objectifs de développement durable réitèrent l'importance des partenariats au sein des pouvoirs publics et entre eux, ainsi qu'entre les institutions gouvernementales et les ONG² ; des alliances et des réseaux au sein des ONG à tous les niveaux ; des partenariats public-privé ; et du renforcement de la collaboration et du soutien de la communauté internationale. Qu'elles soient ou non gouvernementales, le positionnement et les capacités des parties prenantes nationales et régionales — intervenant dans les domaines financier, humain, administratif et institutionnel — ont un impact direct sur leur capacité à établir et à favoriser des relations durables, stratégiques et mutuellement bénéfiques.

4. La nature dynamique des partenariats et des alliances à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les pays de la région de la CEE³ peut être analysée sous l'angle plus large des facteurs d'inégalités, notamment en ce qui concerne le processus démocratique, l'état de droit et les droits de l'homme. Il arrive trop souvent que le débat mondial sur les inégalités et les réponses à y apporter ne suscite pas le même intérêt partout dans la région de la CEE, en raison de la diversité des histoires et des niveaux de développement. En outre, l'héritage des anciens pays communistes était caractérisé par « une répartition relativement égale des revenus, un accès relativement large aux services sociaux et des disparités relativement faibles entre les sexes »⁴. Néanmoins, les inégalités persistent et sont principalement dues au sexe, à la classe sociale, à la race et à l'origine

² Aux fins du présent document, le terme ONG désigne les organisations de la société civile, les fondations à but non but lucratif, les établissements universitaires et de recherche indépendants à but non lucratif, les médias à but non lucratif, les organisations de surveillance, les réseaux militants et les mouvements/réseaux nationaux de femmes.

³ La CEE compte 56 États membres et regroupe des pays d'Europe, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que le Canada, les États-Unis et Israël. www.unec.org/oes/nutshell/member_states_representatives.html.

⁴ Bureau régional du PNUD pour l'Europe et la CEI (2016), *Regional Human Development Report – Progress at Risk : Inequalities and Human Development in Eastern Europe, Turkey and Central Asia – Executive Summary*, p. 1.

ethnique, à la situation géographique, à l'âge, au handicap, à la profession et au revenu⁵. La montée du populisme dans un certain nombre de pays de la région de la CEE et sa rhétorique ont alimenté la conviction que les droits de l'homme et l'égalité des sexes constituent des menaces potentielles.

5. Parallèlement à la montée du populisme et au recul des droits des femmes⁶, on observe une influence grandissante de divers groupes qui ont toujours été en marge, notamment les femmes, les minorités ethniques, les personnes handicapées et les LGBTQI, dont les voix se font entendre de plus en plus fort. Cette réelle dynamique est engendrée – et remise en cause – par les restrictions imposées à la participation citoyenne dans certaines parties de la région.

A. Partenariats au niveau national – organisations gouvernementales et non gouvernementales

6. Hormis quelques exceptions notables au sein de l'UE, les mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes dans la région sont confrontés à des difficultés interdépendantes : mandats vagues, autorité limitée, marginalisation relative au sein des processus décisionnels, politiques et budgétaires des pouvoirs publics, manque de ressources humaines et financières et restriction du champ d'action des services des administrations locales. Ces réalités compromettent la capacité des mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes à favoriser les partenariats et les réseaux au sein de leurs propres organismes et institutions, ainsi qu'avec les ONG (y compris les milieux universitaires) et le secteur privé.

7. Dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, on observe une augmentation générale des capacités des mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes à utiliser les outils d'intégration des questions de genre ; un renforcement des compétences en matière de coordination, notamment s'agissant de l'élaboration de politiques et de lois nationales ; ainsi qu'un accroissement des capacités de suivi de la situation générale en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, y compris le respect des engagements et des normes internationales au niveau national ou l'alignement sur ceux-ci. Ces capacités de coordination accrues ont permis d'établir des réseaux et des partenariats plus cohérents entre les institutions gouvernementales au cours des cinq dernières années. Le renforcement des capacités a été rendu possible en partie grâce au soutien d'organisations et d'institutions internationales telles que l'ONU, la Commission européenne et l'Union européenne (UE), le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

8. Les tendances régionales depuis 2015 montrent que les réseaux et les groupes nationaux de femmes parlementaires se sont multipliés et que ces partenariats formels et informels, qui transcendent souvent les lignes de parti, offrent aux mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes et aux ONG un cadre important pour faire progresser ces questions⁷.

9. Outre le suivi des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes par les institutions gouvernementales nationales, un autre domaine clef bénéficie du renforcement des partenariats entre les institutions gouvernementales : celui de la réponse des pouvoirs publics à la violence fondée sur le genre. Dans les États membres du Conseil de l'Europe qui ont signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), adoptée en 2011, et dans certains pays d'Asie centrale, les cinq dernières années ont été marquées par une dynamique importante en faveur du renforcement des partenariats

⁵ Ibid. p. 5.

⁶ Déclaration prononcée le 11 mars 2019 par le Secrétaire général des Nations Unies lors de l'ouverture de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme ; disponible à l'adresse : www.un.org/sg/en/content/sg/speeches/2019-03-11/csw-remarks-opening-of-63rd-session.

⁷ PNUD (2016), *Strengthening Women's Political Participation – An analysis of the impact of women's parliamentary networks in Europe and Central Asia*, p. 8 et 9.

nationaux en matière de lutte contre la violence de genre. Plusieurs pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ont adopté des systèmes harmonisés d'aiguillage des dossiers relatifs à la violence fondée sur le genre et à la protection de l'enfance, ainsi que des normes et des systèmes harmonisés de collecte de données pour la production de données administratives sur la violence de genre. L'adoption de systèmes d'orientation et de suivi des cas a renforcé la coordination et les partenariats entre les mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes, les organes gouvernementaux chargés de coordonner la lutte contre la violence fondée sur le genre et la protection de l'enfance, les ministères de tutelle, la police, les organismes nationaux de statistique et, dans une moindre mesure, les autorités locales. Toutefois, la mise en œuvre de ces procédures et systèmes harmonisés reste problématique. Cela est dû en partie au manque persistant de ressources et de pouvoir de l'organe gouvernemental chargé de lutter contre la violence de genre – et, dans certains pays, du mécanisme national de promotion de la femme et de l'égalité des sexes – pour faire appliquer ces normes harmonisées au sein du gouvernement. Le renforcement de la coordination gouvernementale en matière de lutte contre la traite des êtres humains est souvent intégré dans un ensemble plus vaste d'actions concertées menées par l'État, y compris dans le cadre des services de lutte contre la violence fondée sur le genre fournis par le gouvernement et les ONG.

10. En 1995, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing constataient que « grâce à son importance croissante, le secteur non gouvernemental, en particulier les organisations de femmes et les groupes féministes, est devenu un moteur de changement. Les organisations non gouvernementales ont joué un rôle important en se faisant l'avocat de mesures législatives ou de mécanismes permettant d'assurer la promotion des femmes. Elles sont également devenues le catalyseur de nouvelles conceptions du développement »⁸. À quelques exceptions près, au cours des cinq dernières années, les gouvernements de la région de la CEE ont normalisé et systématisé la participation des ONG à l'élaboration des politiques relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et, dans une moindre mesure, à l'élaboration de procédures opérationnelles et de cadres réglementaires en application de la législation.

11. La plupart des ONG de femmes sont confrontées à des difficultés financières dans un environnement où les possibilités de financement sont très limitées. Les tendances des cinq dernières années montrent que stimuler la création de réseaux informels ou formels demeure une gageure et qu'il est difficile de les maintenir. Le manque de ressources peut entraîner des rivalités et engendrer un climat de méfiance. Dans nombre de cas, l'énergie qui aurait pu être consacrée à des activités à long terme – sensibilisation, mise au point de stratégies, communication, renforcement de la compréhension au niveau national de l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes – est investie dans la pérennisation du travail de l'ONG. En outre, on observe dans de nombreux pays de la région un décalage croissant – et dans certains cas, une fracture – entre les piliers du mouvement des femmes et les nouveaux groupes et militants qui s'engagent en faveur des droits de l'homme et de la justice sociale. Dans un certain nombre de pays de la région, les ONG sont soumises à des pressions et des restrictions accrues de la part des gouvernements en matière de liberté d'association, de réunion et d'expression, ainsi qu'à une intensification des exigences réglementaires concernant leur gestion, leur communication financière et leur financement par des organisations internationales⁹. En outre, dans un certain nombre de pays de la région, on observe que les fonctionnaires à l'intérieur comme à l'extérieur des mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes ont toujours tendance à considérer que les ONG et les défenseurs des droits des femmes sont motivés par des considérations politiques.

12. Malgré ces difficultés, les gouvernements continuent de s'appuyer sur les ONG pour fournir des services aux femmes vivant en marge de la société, notamment les femmes roms, les femmes et les filles handicapées, les réfugiées et les migrantes, les LGBTQI ainsi

⁸ Nations Unies (1995), *Déclaration et Programme d'action de Beijing, Contexte mondial*, par. 26.

⁹ Les rapports nationaux sur l'application du Programme d'action de Beijing vingt-cinq ans après son adoption fournissent très peu d'exemples d'ONG ayant accès au financement public, à l'exception essentiellement du domaine des services de lutte contre la violence de genre et la traite des personnes.

que les victimes de la violence de genre et de la traite des personnes. Depuis 2015, les partenariats nationaux entre les gouvernements et les ONG de la région en matière de prévention et de répression de la violence fondée sur le genre comptent parmi les plus aboutis et les plus systématisés au sein des programmes nationaux en faveur de l'égalité des sexes. Les ONG sont en général les principaux prestataires de services aux survivantes de la violence de genre, et les milieux universitaires de toute la région sont à la pointe de la production de connaissances et d'analyses nationales sur les causes profondes et la prévalence de la violence fondée sur le genre. Dans de nombreux pays de l'Union européenne, au Canada et aux États-Unis, les gouvernements subventionnent depuis longtemps les ONG pour qu'elles fournissent des services essentiels de lutte contre la violence de genre. Dans quelques pays à revenu intermédiaire de la région, on constate qu'au cours des cinq dernières années, les pouvoirs publics ont financé des ONG nationales pour qu'elles fournissent certains services de base de lutte contre la violence fondée sur le genre.

13. Les partenariats nationaux entre le mouvement des femmes¹⁰ et le mécanisme national de promotion de la femme et de l'égalité des sexes peuvent être qualifiés de relations historiques, à long terme et cycliques, alternant entre renforcement mutuel, surveillance et antagonisme. Les réseaux nationaux informels pour l'égalité des genres – également appelés alliances – sont liés au mouvement des femmes dans les pays et constituent d'importants mécanismes de plaidoyer au niveau national. Les activités des alliances et des réseaux tendent à se concentrer sur la réponse aux lacunes ou aux réformes législatives ; l'élaboration de rapports destinés aux mécanismes régionaux et mondiaux de protection des droits de la personne relatifs à l'égalité des genres ; la prise en compte de la voix des femmes dans les processus humanitaires et d'après conflit ; et, de plus en plus, sur l'élaboration de rapports de suivi des progrès réalisés concernant certains engagements gouvernementaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Le rétrécissement de l'espace civique dans certaines parties de la région ces dernières années a conduit le mouvement des femmes au niveau national à se rapprocher de plus en plus de l'ensemble de la communauté des ONG pour plaider en faveur de la liberté d'association, de réunion, d'expression et de la lutte contre la corruption.

14. Les cinq dernières années ont été marquées par un investissement plus stratégique du mouvement des femmes dans la formation d'alliances avec des champions et des groupes d'hommes afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région. Les travaux menés au niveau national pour mobiliser les hommes en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ou pour mieux faire connaître aux niveaux national et local les causes profondes de la discrimination fondée sur le sexe, ont souvent été mis à profit dans le cadre de partenariats mondiaux.

15. Le principe consistant à ne laisser personne de côté est de plus en plus reconnu parmi les représentants des gouvernements et des ONG, et les rapports nationaux sur l'application du Programme d'action de Beijing vingt-cinq ans après son adoption montrent que des efforts ont été entrepris pour mobiliser des activistes et des représentants de groupes de jeunes et de groupes marginalisés, y compris les LGBTQI, les réfugiées, les femmes exposées à la traite des personnes et à la prostitution, et les femmes roms. Dans de nombreux pays de l'UE et au Canada, on observe une augmentation des investissements destinés à aider les organisations de ces communautés à jouer un rôle plus actif au sein du mouvement des femmes. Dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, la documentation sur les travaux de ces organisations est limitée, et certains suivis régionaux montrent que ces groupes disposent de peu d'espace ou de financement dans le cadre du dialogue général entre les gouvernements et les ONG.

16. L'examen des partenariats de soutien aux populations réfugiées – y compris les interventions ciblées auprès des femmes et des enfants – révèle une amélioration de la coordination globale au sein des institutions gouvernementales depuis 2015, ainsi qu'un

¹⁰ Aux fins du présent document, l'expression « mouvement des femmes » désigne les travaux et le dialogue collectifs et cumulés des féministes, des militantes, des ONG et des responsables sociaux, culturels et politiques visant à faire progresser la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans ce pays.

renforcement de la coordination entre le gouvernement et les organismes humanitaires internationaux. Le dialogue entre les gouvernements, les ONG et les organisations internationales sur les besoins des réfugiés et des populations touchées par les situations d'urgence s'est amélioré. Néanmoins, des investissements publics supplémentaires sont nécessaires pour renforcer l'accès des ONG au débat général et à la prise de décisions (y compris en matière de financement) concernant les interventions humanitaires pilotées au niveau national¹¹.

B. Partenariat avec le secteur privé

17. Aux États-Unis, au Canada et dans de nombreux pays d'Europe occidentale, le secteur privé a commencé à s'intéresser au concept des « investissements à impact social et environnemental », qui repose sur « l'idée simple (...) que les investissements à but lucratif sont un moyen à la fois économiquement efficace et moralement acceptable de résoudre un problème social »¹². Ce concept n'est pas nouveau – les coopératives appliquent en effet ces principes depuis des générations – mais, selon le Global Impact Investing Network, un organisme à but non lucratif qui s'efforce de lever les barrières aux investissements sociaux, le modèle de l'investissement à impact a pris de l'ampleur au cours des dix dernières années pour atteindre aujourd'hui 502 milliards de dollars américains à l'échelle mondiale, avec plus de 1 300 organisations qui lui sont favorables¹³. Le raisonnement de nombreux acteurs du secteur des investissements à impact est qu'il s'agit – avant tout – d'un marché inexploité et d'un investissement commercial, et qu'une amélioration des conditions de vie de chacun se traduit par une croissance économique pour tous.

18. Dans un certain nombre de pays de la région, l'adoption des ODD a permis d'intensifier le dialogue entre le secteur privé, le gouvernement et les ONG autour du partage équitable des responsabilités au titre du Programme 2030. Des entreprises de l'ensemble de la région de la CEE ont approuvé les Principes d'autonomisation des femmes, qui fournissent aux entreprises des recommandations sur la manière dont elles peuvent renforcer la position des femmes dans le monde du travail et de l'entreprise et dans la société, et mobiliser les efforts des institutions et des organisations en matière de responsabilité sociale, quelle que soit leur taille. Les Principes d'autonomisation des femmes comprennent un outil d'analyse des inégalités entre les sexes permettant aux entreprises de réaliser facilement une autoévaluation gratuite et confidentielle de leurs performances en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Un an après son lancement en mars 2017, cet outil comptait 23 % d'utilisateurs basés en Europe¹⁴.

C. Partenariats régionaux et internationaux

19. Les alliances et réseaux régionaux d'organisations partageant les mêmes idées et œuvrant à la réalisation à long terme d'objectifs communs sont courants depuis 1995 et, à l'ère des médias sociaux, ils sont plus à même de promouvoir leurs activités et de leur donner un élan au niveau national.

20. Les alliances et réseaux régionaux de groupes marginalisés tels que les femmes handicapées, les LGBTQI, les réfugiées, les femmes vivant avec le VIH/sida, les femmes roms et les femmes rurales offrent des espaces de dialogue sécurisés ; sensibilisent l'ensemble de la région à leur situation ; et font mieux connaître au niveau national les normes et obligations prévues par les instruments régionaux et internationaux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Programme d'action de la

¹¹ ONU-Femmes (2016), *Gender Assessment of the Refugee and Migration Crisis in Serbia and FYR Macedonia*, p. 18.

¹² Wharton, University of Pennsylvania (2019), <https://knowledge.wharton.upenn.edu/article/whats-next-for-impact-investing/>.

¹³ Ibid.

¹⁴ Pacte mondial des Nations Unies/ONU-Femmes/BID/Fonds d'investissement multilatéral (2018), *Women's Empowerment Principles (WEPs) Global Trends Report 2018*, p. 2 et 3.

Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme 2030. Les tendances des cinq dernières années montrent que les réseaux régionaux renforcent les connaissances, développent des outils et peuvent également contribuer à l'élaboration de programmes financés par des donateurs destinés à être mis en œuvre aux niveaux national et local. Ces dernières années, cependant, le rayonnement de nombreux réseaux a été remis en question, en grande partie en raison du manque de sources de financement dans la région de la CEE.

21. La région accueille un large éventail de réseaux formels mondiaux et régionaux qui agissent en faveur du changement dans le domaine de l'égalité des sexes au niveau national, parmi lesquels on compte le Lobby européen des femmes ; l'International Planned Parenthood Federation (Fédération internationale pour le planning familial) et ses réseaux d'ONG nationales dans toute la CEE ; Women Against Violence Europe (Femmes contre la violence – Europe) ; European Network of Migrant Women (Réseau européen de femmes migrantes) ; Women in Black for Justice Against War (Femmes en noir) ; AIDS Foundation East-West (Fondation Sida Est-Ouest) ; European Network for Women in Leadership (Réseau européen de femmes dirigeantes) ; European Coalition to End Violence against Women and Girls (Coalition européenne visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles, créée à l'initiative du Lobby européen des femmes) ; European Romani Women's Movement (Mouvement européen des femmes roms), sous l'égide de l'International Roma Women's Network (Réseau international des femmes roms) ; European Youth Network ; OSCE Central Asian Youth Network (Réseau de jeunes de l'Asie centrale soutenu par l'OSCE) ; et le Gender Information Network of the Southern Caucasus (réseau d'information sur les questions de genre du Caucase du Sud), pour n'en citer que quelques-uns. Il ne s'agit là que d'un aperçu des réseaux et alliances régionaux et sous-régionaux qui ont vu le jour au fil du temps. L'une des difficultés observées est qu'à quelques exceptions près, la majorité de ces organisations n'ont pas documenté l'impact de leur travail, en particulier sur les réalités au niveau national.

22. Il ressort de certains retours d'expérience de réseaux et d'alliances régionaux couronnés de succès de la région de la CEE qu'il est essentiel de partager un objectif commun et très ciblé qui recouvre tous les contextes (par exemple, VIH/sida ; santé et droits en matière de sexualité et de procréation ; femmes migrantes). Souvent, la dynamique est soutenue par la création ou la désignation d'une organisation qui dispose des ressources nécessaires pour coordonner le réseau ou l'alliance et pour les maintenir au-delà de leurs actions spécifiques et limitées dans le temps. Les réseaux régionaux ont bénéficié de liens bien établis avec des organisations et des réseaux mondiaux. Ces contacts se traduisent par des apprentissages, l'adaptation d'outils provenant d'autres régions et par un soutien financier. Ces relations mondiales ont également aidé les réseaux régionaux à identifier des partenaires nationaux.

23. L'étude des nouveaux réseaux de jeunes montre que les tendances dans la région de la CEE reflètent celles de nombreuses autres régions, à savoir que les actions militantes des jeunes se manifestent d'abord dans des espaces Internet tels que les médias sociaux, les blogs et les forums en ligne. Ces dispositifs, à la portée souvent régionale, offrent une plateforme favorisant un dialogue diversifié dans une région qui connaît une polarisation croissante des points de vue, et permettent aux jeunes de se mobiliser afin de définir des actions au niveau national et de dénoncer les injustices sociales dans leur pays dans un cadre sûr.

24. Ces dernières années, la région de la CEE a influencé le débat mondial sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre des forums intergouvernementaux organisés par l'ONU. Des organisations et organismes régionaux tels que la Commission européenne, l'UE, le Conseil de l'Europe et l'OSCE ont également encouragé l'utilisation et l'élaboration de normes régionales sur l'égalité des sexes, et en ont assuré le suivi. On constate en outre, et principalement au sein de l'UE, une augmentation continue du nombre de partenariats transfrontières établis par les autorités nationales et locales autour des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

25. Souvent grâce au soutien des États membres de l'UE et des institutions européennes, l'ONU a noué, aux niveaux régional et national, de nombreux partenariats pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes avec des organismes intergouvernementaux, des institutions gouvernementales nationales et des ONG. Ces partenariats visaient principalement à fournir un appui technique aux gouvernements et aux ONG en vue de définir des politiques et des normes de service au niveau national pour garantir la prise en compte des normes et des engagements internationaux et régionaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ; favoriser le dialogue entre les gouvernements, les ONG et le secteur privé pour faire progresser l'égalité des sexes ; soutenir et promouvoir la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des processus et politiques de développement, humanitaires et d'après-conflit ; améliorer le suivi de la situation nationale en matière d'égalité des sexes et la collecte de données à ce sujet, y compris l'élaboration de rapports plus détaillés sur la mise en œuvre des conventions, normes, résolutions et déclarations internationales (par exemple, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, les ODD, la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing) ; et favoriser le renforcement de la coordination entre les organisations internationales (y compris les donateurs).

III. Progrès accomplis en matière de partenariats, d'alliances et de réseaux

A. Progrès nationaux

26. Comme on l'a vu plus haut, c'est principalement dans le domaine de la violence fondée sur le genre que les partenariats nationaux entre les institutions gouvernementales et avec les ONG ont pris le plus d'ampleur dans la région. Plusieurs pays de l'UE ont indiqué qu'ils poursuivaient la coordination entre le gouvernement et les ONG pour assurer la mise en œuvre des politiques et services nationaux et locaux de lutte contre la violence de genre. Ainsi, en 2015, le Gouvernement autrichien a aidé plus de 130 partenaires à mener des activités dans ce domaine. Dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, de nombreux rapports nationaux sur l'application du Programme d'action de Beijing vingt-cinq ans après son adoption ont souligné l'amélioration de la coordination entre les principaux ministères en ce qui concerne l'élaboration et l'adoption de systèmes harmonisés d'orientation et de suivi des cas depuis 2015. Les partenariats entre les ONG (société civile, défenseurs des droits des femmes, milieux universitaires, médias) et les mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes permettent de poursuivre les campagnes d'information et de sensibilisation sur la violence de genre, sa prévalence, ses causes profondes, les droits des victimes et les services dont elles peuvent bénéficier. Grâce à ces partenariats, on assiste, dans certains pays d'Europe du Sud-Est et de la CEI, à une intensification de l'adoption volontaire, par les médias nationaux, de codes de conduite et de directives favorisant une couverture médiatique appropriée, éclairée et respectueuse des survivantes. Une grande partie de l'action coordonnée autour de la lutte contre la violence fondée sur le genre en Europe du Sud-Est, dans la CEI, le Caucase et l'Asie centrale est menée grâce au soutien financier et technique et au pouvoir mobilisateur des organisations multilatérales et des organisations philanthropiques mondiales.

27. L'un des principaux domaines où des progrès ont été réalisés en matière de partenariats nationaux entre organes gouvernementaux est l'utilisation d'outils d'intégration des questions de genre et la budgétisation tenant compte des questions de genre. Dans certains États membres de l'UE où les questions de genre sont intégrées depuis longtemps, ces cinq dernières années ont vu se poursuivre la construction de partenariats autour de l'utilisation d'outils de budgétisation tenant compte de ces questions. Dans certaines régions de l'Europe du Sud-Est et de l'Est, l'investissement financier et technique des organisations internationales a permis, au cours des cinq dernières années, d'obtenir d'importants résultats grâce à l'établissement de partenariats clefs et au renforcement des capacités. Les ministères des finances de certains pays sont désormais les principaux

partenaires des programmes de budgétisation tenant compte des questions de genre, aux côtés des mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes, qui sont généralement relégués en marge des débats gouvernementaux sur les budgets nationaux. Le renforcement des capacités des autorités locales, des parlementaires et des ONG en matière d'outils de budgétisation tenant compte des questions de genre a permis aux mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes et aux ministères des finances de favoriser les partenariats avec ces trois groupes en ce qui concerne l'utilisation des outils et des politiques à l'appui de ce type de budgétisation. Les ONG – dont beaucoup travaillent avec les groupes les plus vulnérables de ces pays – ont renforcé leurs capacités nationales à utiliser ces outils et ont appuyé la prise en compte des voix de femmes souvent marginalisées dans les processus budgétaires et politiques, ce qui a permis de réaliser quelques progrès initiaux visant à garantir que les besoins des groupes marginalisés sont pris en compte lors des processus de planification budgétaire. Les ONG ont uni leurs efforts pour élaborer des rapports de surveillance sur la responsabilité effective des gouvernements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, en utilisant des outils analytiques de budgétisation tenant compte des questions de genre pour identifier les progrès et les difficultés¹⁵.

28. Le renforcement du suivi de la situation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au niveau national a entraîné une augmentation significative du nombre de partenariats entre les mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes et les organismes nationaux de statistique. L'adoption des ODD et les processus nationaux d'identification des sources de données pour toutes les cibles, en sus de la compilation des examens nationaux volontaires, ont joué un rôle important et permis aux mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes de renforcer les partenariats nécessaires avec les instituts nationaux de la statistique, ainsi qu'avec les principaux ministères de tutelle et les organismes gouvernementaux, souvent puissants, chargés de superviser les plans nationaux de développement et les ODD.

29. De la création du Conseil public sur l'égalité des sexes en Ukraine, qui vise à unifier et à coordonner les efforts des parlementaires, de la société civile et des organisations internationales en vue de promouvoir et de faciliter l'égalité des sexes, aux travaux du groupe informel des femmes parlementaires au Kirghizistan appuyant l'adoption de textes juridiques et réglementaires sectoriels qui favorisent l'intégration des questions de genre dans toutes les activités des pouvoirs publics, on observe dans tous les pays de la région une augmentation des investissements dans les partenariats et réseaux nationaux de femmes parlementaires.

30. Les cinq dernières années ont été marquées par une augmentation du nombre de partenariats non conventionnels à l'appui de l'égalité des sexes, destinés en particulier à venir en aide aux femmes appartenant à des groupes vulnérables ou se trouvant en situation de vulnérabilité. Pour aider les femmes appartenant à des groupes minoritaires, le Gouvernement danois, dans le cadre d'un partenariat avec les autorités locales, les écoles de langues et les ONG, propose des modules d'enseignement gratuits sur des thèmes tels que l'égalité des sexes sur le marché du travail, dans la sphère publique et dans la famille. Aux Pays-Bas, pour faire face au phénomène des « loverboys »¹⁶, la Fédération nationale des organisations de protection de la jeunesse et l'Institut national de la jeunesse se sont réunis pour former la Commission Azough afin de prévenir d'autres cas et de relier leurs travaux aux initiatives générales de lutte contre la traite des personnes soutenues par le Gouvernement. En Italie, des partenariats rassemblant un large éventail d'institutions gouvernementales et d'associations professionnelles visent à faciliter l'accès au marché du travail des femmes migrantes vulnérables, et intègrent un programme de tutorat entre pairs sur la manière d'identifier les victimes de la traite des êtres humains, destiné aux fonctionnaires locaux.

¹⁵ ONU-Femmes (2019), *Fact Sheet – Gender Responsive Budgeting : Highlights from the UN Women Regional Programme for South East Europe and the Republic of Moldova*.

¹⁶ Aux Pays-Bas, le terme « loverboy » désigne un jeune homme qui séduit une ou plusieurs filles en leur témoignant son (apparente) affection et en leur offrant des cadeaux, avant de les forcer à se prostituer. National Beijing+25 Report Netherlands (2019), p. 61.

31. Les investissements visant à nouer le dialogue avec les hommes ont augmenté. La campagne mondiale #HeForShe (ONU-Femmes) a été déployée dans un certain nombre de pays par le biais d'une alliance entre les gouvernements, les ONG et des champions. On constate aussi un développement des partenariats nationaux avec deux réseaux mondiaux : Men Engage Alliance, une alliance mondiale de réseaux nationaux, d'organisations de la société civile et d'agences de l'ONU œuvrant en faveur de l'égalité des sexes ; et Promundo, un consortium mondial qui compte des membres dans le monde entier et qui s'emploie à renforcer la mobilisation des hommes en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. De bonnes pratiques en termes de partenariat public-privé sur les questions de masculinité peuvent être observées en Géorgie, où une étude menée par l'Institut d'études et d'analyse sociales a examiné les budgets-temps et les rôles des hommes dans le travail domestique non rémunéré. En 2016, la Géorgie s'est associée à la campagne mondiale MenCare, soutenue par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'ONG We Care, Promundo, le Gouvernement suédois, la Fédération géorgienne de football et le FC Locomotive. La campagne s'est attachée à mieux faire comprendre ce qu'est la masculinité, à accroître la participation des hommes aux tâches familiales et domestiques non rémunérées et à encourager une action concertée en vue de mettre fin à toutes les formes de violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle¹⁷.

32. Toujours dans le domaine des partenariats public-privé, les Principes d'autonomisation des femmes gagnent du terrain dans toute la région de la CEE. Les meilleures pratiques sont cependant encore peu documentées en détail à l'échelle de la région. La Turquie, par l'intermédiaire du partenariat entre ONU-Femmes et le groupe de travail de l'autonomisation des femmes qu'elle a établi dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, a élaboré un guide de mise en œuvre détaillé des Principes d'autonomisation des femmes destiné aux entreprises. Avec 283 sociétés adhérentes, la Turquie est le premier pays en nombre de signataires des Principes d'autonomisation des femmes¹⁸. Plusieurs entreprises turques qui ont signé les Principes d'autonomisation des femmes au cours des trois dernières années ont également commencé à mettre en œuvre des initiatives concrètes visant à promouvoir l'égalité des sexes, la tolérance zéro pour la violence à l'égard des femmes et la présence des femmes aux postes de direction. Certains signataires ont lancé des projets de garde d'enfants (création d'une structure sur le lieu de travail ou octroi d'une aide financière) et de sensibilisation à la question LGBTQI, qui seront mis en œuvre en 2019.

33. Au Danemark, ces dernières années, les partenariats public-privé ont mis l'accent sur la promotion de l'égalité entre les sexes dans l'éducation : lutte contre les stéréotypes de genre dans le primaire et le premier cycle du secondaire et renforcement de l'intérêt des filles et des jeunes femmes pour l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. En Géorgie, en 2017, le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, a lancé une formation en ligne consacrée à la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Bien que cette formation soit essentiellement destinée aux fonctionnaires, l'entreprise privée de télécommunications GeoCell s'est engagée à l'utiliser en interne. Au Kazakhstan, des sociétés par actions, en partenariat avec des organismes financiers gouvernementaux et des fonds nationaux de développement, mettent en œuvre un projet commun financé par la Banque européenne d'investissement qui vise à renforcer les capacités des femmes – y compris les femmes rurales – à créer des entreprises qui promeuvent et utilisent des technologies vertes.

B. Progrès régionaux

34. Le Lobby européen des femmes (LEF) reste l'un des réseaux les plus actifs de la région de la CEE et aussi le plus important, puisqu'il représente plus de 2 000 organisations tant dans l'Union européenne que dans les pays candidats¹⁹. En rassemblant la société

¹⁷ FNUAP et CEE (2018), *Fulfilling the Potential of Present and Future Generations : Report on ICPD Programme of Action (+25) Implementation in the ECE Region*, p. 86 et 87.

¹⁸ ONU-Femmes et Réseau turc du Pacte Mondial des Nations Unies (2017), *Women's Empowerment Principles (WEPs) Implementation Guide : Equality Means Business*, p. 13 et 14.

¹⁹ Site Web du Lobby européen des femmes : <https://womenlobby.org>

civile, les défenseurs des droits des femmes et les dirigeants, et en facilitant les partenariats et le dialogue, le LEF s'attache à influencer l'opinion publique et à encourager le changement au sein des institutions européennes. Dans le cadre de sa campagne « 50/50 : Les femmes pour l'Europe – l'Europe pour les femmes » de 2018-2019, le LEF a soutenu des actions régionales afin d'intensifier à la fois la mobilisation en faveur des femmes candidates lors des élections législatives européennes de 2019 et le soutien à la nomination d'un plus grand nombre de femmes à des postes de décision de haut niveau dans les institutions de l'UE. Depuis 2015, les partenariats établis par le Lobby européen des femmes ont permis de mieux faire comprendre la réalité de la violence en ligne à laquelle sont confrontées de nombreuses femmes qui se lancent en politique dans la région ; l'importance de mobiliser les jeunes femmes féministes, notamment en appuyant l'organisation en 2018 d'un camp d'été pour les jeunes femmes des pays participants de la région ; et la nécessité de consolider la paix, en soutenant la voix des femmes réfugiées et migrantes, et en favorisant l'autonomisation économique des femmes.

35. Ces dernières années, des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de la santé, des droits et des services en matière de sexualité et de procréation, en partie grâce aux réseaux régionaux assurant le lien avec les initiatives nationales qui font avancer certains aspects fondamentaux de l'ODD 3 sur la santé et de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes, ainsi que les exigences correspondantes du Programme d'action de Beijing. La Fédération internationale pour le planning familial – Région Europe fournit des services de santé sexuelle et reproductive et crée un environnement favorable à l'amélioration de l'accès à ces services et de leur qualité en soutenant la coordination des activités de plaidoyer à l'échelle régionale. Au cours des cinq dernières années, grâce à l'appui technique et financier du réseau, ses organisations nationales membres ont aidé les gouvernements à mettre en place 196 initiatives politiques ou changements législatifs efficaces en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. « On peut citer par exemple l'élargissement des conditions d'accès à la procréation médicalement assistée (Portugal, Suède, Lituanie) ; l'allocation d'un budget pour la fourniture de contraceptifs subventionnés/gratuits aux groupes vulnérables et aux jeunes (Kazakhstan, France) ; l'adoption d'une législation visant à lutter contre les mariages forcés et précoces (Kirghizistan) ; et des changements législatifs améliorant la qualité des services d'avortement (Géorgie) et leur accessibilité (France, Albanie). La Fédération internationale pour le planning familial – Région Europe a également considérablement contribué à l'adoption et à la mise en place d'une éducation sexuelle et relationnelle dans toute la région, en documentant les obstacles auxquels les jeunes appartenant à des populations clés sont confrontés pour accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre le VIH. La collaboration avec ces jeunes a abouti à un outil pratique intitulé "Santé, droits et bien-être" et à des actions au niveau des pays visant à leur donner les moyens de faire valoir leurs droits et à prévenir la discrimination et la stigmatisation. »²⁰.

36. Le réseau de la Fondation Sida Est-Ouest (AFEW) est composé d'organisations membres et de plus de 160 partenaires locaux d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. L'objectif du réseau et de ses partenaires est d'apporter un soutien aux personnes vivant avec le VIH, la tuberculose, l'hépatite virale ou touchées par ces affections ou d'autres maladies suscitant des préoccupations de santé publique. Depuis 2015, en partenariat avec les gouvernements et les ONG, l'AFEW a contribué aux progrès accomplis au niveau national sur le plan de l'accès équitable des communautés marginalisées aux services essentiels de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH, de l'hépatite C et de la tuberculose. L'accent a également été mis sur le renforcement des capacités des populations clés afin que leurs voix puissent être entendues. Il est important de noter que l'AFEW investit également dans la promotion d'un nouvel esprit d'initiative et d'approches innovantes ainsi que dans le partage des meilleures pratiques reposant sur des données factuelles et de l'expertise et des connaissances techniques, cliniques et médicales afin de soutenir la société civile et les gouvernements. Ces dernières années, dans le cadre de ses activités au Tadjikistan, le réseau de l'AFEW a aidé les administrations locales à

²⁰ FNUAP et CEE (2018), Fulfilling the Potential of Present and Future Generations: Report on ICPD Programme of Action (+25) Implementation in the ECE Region, p. 61.

mettre en place le premier centre de proximité de dépistage du VIH ; le partage de cette expérience avec l'ensemble de la société civile a permis de créer au total sept sites de conseil et de dépistage de ce type dans le pays. Au Kazakhstan, le réseau de l'AFEW a développé une application mobile (POZ.INFO) pour aider les personnes vivant avec le VIH à respecter leur traitement. En Fédération de Russie, le réseau soutient une ONG qui va à la rencontre des personnes qui s'injectent des drogues et leur offre des aiguilles et des seringues stériles. Il prend en charge les problèmes médicaux mineurs tels que les plaies ou les petites blessures et oriente les personnes vers des structures de dépistage du VIH et des médecins²¹.

37. L'ONU continue de jouer un rôle à l'échelle régionale dans la formation d'alliances et dans le renforcement de la coordination entre les gouvernements, les ONG et la communauté internationale. L'ONU, dans le cadre général de la mise en œuvre des ODD, se concentre de plus en plus sur la mise à disposition de connaissances et de plateformes concernant les tendances régionales en matière d'égalité des sexes et la manière dont sont traités les groupes marginalisés. Depuis 2015, l'ONU a considérablement augmenté ses investissements dans le renforcement de la coordination de ses activités au niveau régional, notamment en créant une Coalition régionale contextuelle sur l'égalité des sexes, composée de 14 organismes membres. Son principal objectif est d'assurer une approche coordonnée du système des Nations Unies pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région, en particulier en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable. Les principaux résultats sont les suivants : la consolidation de l'appui fourni aux pays pour qu'ils mettent en place leurs cadres politiques et juridiques nationaux ; la fourniture d'une expertise et de connaissances interinstitutions relatives aux questions de genre pour répondre aux nouvelles priorités en la matière ; et des activités de sensibilisation communes aux questions d'égalité des sexes et de droits des femmes²².

IV. Problèmes rencontrés

A. Environnement des partenariats nationaux

38. Les mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes et les mécanismes nationaux de surveillance des droits de l'homme manquent souvent de personnel et de financement et, dans certains pays de la région, ils se heurtent à des obstacles, législatifs ou autres, qui les empêchent de remplir efficacement leur rôle de défenseur d'un solide cadre de protection des droits de la personne dans le pays. Cette tendance s'est poursuivie au cours des cinq dernières années, et les mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes sont confrontés à d'importantes contraintes budgétaires.

39. Comme nous l'avons mentionné, le manque de ressources financières empêche les ONG d'investir dans des alliances stratégiques à long terme, et les oblige à se concentrer sur la poursuite de leur travail, qui passe souvent par des financements à court terme et par projet. Cette situation nuit à la formation de partenariats et d'alliances, ou donne lieu à des alliances ponctuelles souvent plus réactives que stratégiques ou à long terme. De plus, le succès de toute alliance visant à créer un changement social repose sur une stratégie et des compétences bien ciblées en matière de communication – un élément essentiel que tous les défenseurs des droits des femmes ou toutes les ONG du pays n'ont peut-être pas pu élaborer faute de ressources.

40. Un des principaux sujets de préoccupation des ONG est le peu d'espace accordé à un véritable dialogue constructif avec les institutions gouvernementales. Il arrive souvent que des consultations publiques organisées prennent davantage la forme de séances d'information que de dialogues, et les ONG de femmes de toute la région ont le sentiment que leurs contributions, leurs préoccupations et leurs points de vue ne sont pas pris en

²¹ Ibid. p. 72.

²² Pour plus d'informations, voir www.unece.org/runcwelcome/issue-based-coalitions/gender-equality.html.

compte – en particulier lorsqu’elles sont les porte-parole de groupes marginalisés²³. Il est à noter que les ONG de femmes et les mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l’égalité des sexes ne bénéficient pas toujours d’un véritable accès consultatif aux politiques dans les secteurs clefs qui influencent les orientations macroéconomiques, le développement durable, la gestion des risques de catastrophe, le renforcement de la résilience et les économies d’énergie, pour ne citer que quelques politiques clefs relevant des ODD et de la Déclaration et du Programme d’action de Beijing.

41. Les conditions générales servant de cadre aux activités des ONG se sont dégradées dans certaines parties de la région et, comme indiqué précédemment, cela a un impact direct sur la liberté de réunion, d’association et d’expression, qui est nécessaire à la création de partenariats, d’alliances et de réseaux. Alors que les inégalités s’aggravent et que la polarisation des sociétés s’accroît dans toute la région, la question du respect de la liberté d’expression, de réunion et d’association reste aussi pertinente aujourd’hui qu’en 1995, lorsque les rédacteurs de la Déclaration et du Programme d’action de Beijing observaient avec inquiétude que « (...) dans certains pays, les gouvernements continuent de limiter la liberté d’action des organisations non gouvernementales²⁴ ». Il demeure en outre essentiel d’associer étroitement les défenseurs des droits fondamentaux des femmes et leurs mouvements aux actions menées en faveur de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes et de renforcer les partenariats avec ces organisations.

42. Les restrictions imposées aux ONG dans certaines parties de la région prennent de multiples formes : il peut s’agir d’exigences juridiques et administratives en matière d’immatriculation, de présentation de rapports ou d’accès au financement mises en avant par les pouvoirs publics ; de harcèlement et de sanctions judiciaires, y compris les poursuites pénales ; de campagnes de diffamation ; et de menaces et d’intimidations, voire de violences physiques²⁵. Dans les États membres du Conseil de l’Europe, les dernières années ont été marquées par une remise en cause de la liberté de réunion, d’association et d’expression, bien que celle-ci soit garantie par la loi dans la plupart des pays. Dans certaines parties de la région, on observe notamment une intensification des campagnes de dénigrement et du harcèlement judiciaire, administratif et fiscal visant les ONG, en particulier celles qui sont actives dans les domaines des droits de l’homme, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption²⁶. En ce qui concerne la liberté d’expression, on constate une augmentation du nombre d’agressions physiques des journalistes dans la région. Si ces statistiques concernent les journalistes, les implications pour les utilisateurs des « nouveaux » médias – tels que les blogueurs – et pour la société civile dans ces pays sont considérables. De telles intimidations conduisent au minimum à l’autocensure et, dans le pire des cas, à des attaques ciblées contre des personnes, menées par des populistes et parfois par des membres de la force publique. Par ailleurs, « le blocage subjectif de contenus en ligne et les problèmes liés au manque de transparence de la structure du capital des médias sont également très préoccupants »²⁷ dans toute la région. Les plateformes en ligne sont essentielles pour que les jeunes se mobilisent et s’approprient la défense des droits de l’homme, pour que les personnes souvent marginalisées ou confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination puissent faire entendre leur voix et bénéficier d’une aide, et pour que toutes les personnes soient informées de leurs droits et des possibilités de recours. Les forums en ligne favorisent également les échanges et l’apprentissage régionaux/transfrontières.

43. L’environnement décrit ci-dessus affecte les ONG de la région différemment selon la sous-région. Le Conseil de l’Europe assure le suivi de la situation, ce qui permet de comparer son évolution dans l’ensemble des États membres. Cela ne veut pas dire pour autant que les autres sous-régions de la CEE ne sont pas confrontées à des difficultés similaires. Une enquête récente portant sur les organisations de la société civile des pays d’Europe occidentale, centrale, orientale et méridionale a révélé que la qualité de l’environnement général dans lequel évolue la société civile et se déroule l’action citoyenne

²³ CIVICUS (2016), *Civic Space in Europe Survey*, p. 9.

²⁴ ONU (1995), *Déclaration et Programme d’action de Beijing*, Contexte mondial, par. 26.

²⁵ Rapport du Secrétaire général du Conseil de l’Europe (2018), p. 56.

²⁶ Rapport du Secrétaire général du Conseil de l’Europe (2017), p. 7 et 8.

²⁷ Rapport du Secrétaire général du Conseil de l’Europe (2018), p. 5.

est jugée supérieure à la moyenne par 41 % des personnes interrogées et inférieure à la moyenne par 41 % des répondants, 58,7 % des sondés indiquant une détérioration de la situation au cours de la dernière année (2016). Les résultats de cette enquête ont confirmé les constatations du Conseil de l'Europe énumérées ci-dessus. On notera cependant qu'en ce qui concerne la liberté d'association et d'expression et des droits à la protection, les répondants d'Europe centrale, orientale et méridionale ont nettement moins confiance dans leur garantie que leurs homologues d'Europe occidentale et signalent une dégradation de la situation²⁸.

B. Dialogue insuffisant avec les groupes marginalisés

44. S'agissant de garantir la pleine mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing – et, ce faisant, des ODD, – le manque de données ventilées sur les populations marginalisées continue de poser problème dans de nombreux pays de la région de la CEE. Quantité d'éléments en ligne montrent que les médias sociaux permettent aux jeunes, aux LGBTQI et aux minorités ethniques de se faire leur place et d'instaurer un dialogue. De fait, de nombreux rapports nationaux sur l'application du Programme d'action de Beijing vingt-cinq ans après son adoption font ressortir la nécessité d'encourager la participation de tous ces groupes, et en particulier des jeunes, en vertu du principe consistant à ne laisser personne de côté. Il reste cependant difficile de documenter l'impact de ce dialogue social.

45. Les tendances montrent que les ONG représentant les groupes marginalisés dans nombre de pays de la région sont confrontées à d'importants problèmes d'accès au financement. De nombreux groupes marginalisés ont du mal à accéder aux services et à l'assistance fournis par les pouvoirs publics en raison d'une multitude de facteurs – manque d'information sur les services, barrière de la langue, absence de documents d'identité, manque de fonds et, pour de nombreux groupes, manque général de confiance dans les institutions gouvernementales. Les enquêtes et analyses menées conjointement à l'échelle régionale par le PNUD, la Commission européenne et la Banque mondiale sur la situation des communautés roms dans les Balkans illustrent ces difficultés. Ces recherches, qui s'attachent à produire des données factuelles à l'appui des défenseurs des Roms qui plaident pour une plus grande prise en compte de la voix des membres de cette communauté dans l'élaboration des politiques, sont essentielles pour combler les lacunes mentionnées ci-dessus. Les données montrent que, bien que certains progrès aient été accomplis depuis 2011, les Roms restent une communauté exclue²⁹. S'inscrivant dans l'analyse de fond de la violence fondée sur le genre et des mariages précoces dans les communautés roms, les conclusions de ces travaux montrent que la confiance dans les partenariats avec les institutions gouvernementales officielles est limitée au sein de ces communautés, et que les ONG ont par conséquent « joué un rôle déterminant dans la mise en place par les institutions publiques de services destinés aux femmes roms et dans l'amélioration de la qualité de ces services », notamment en servant d'interlocuteur aux femmes roms victimes de violence de genre et de mariages précoces qui s'adressent à ces institutions pour obtenir de l'aide³⁰.

46. Les partenariats à l'appui des femmes réfugiées évoluent, mais sont confrontés à des difficultés considérables. Il est nécessaire d'améliorer la coordination et les partenariats entre les acteurs humanitaires (organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales) en ce qui concerne le suivi systémique de la protection, les services chargés de prévenir et de combattre la violence de genre, le soutien psychosocial ciblé et la prise en charge psychologique, les espaces réservés aux femmes et les permanences

²⁸ CIVICUS (2016), *Civic Space in Europe Survey*, p. 5 à 8.

²⁹ Pour plus d'informations, voir les fiches de synthèse par pays établies à partir des enquêtes régionales sur les Roms menées par le PNUD, la Banque mondiale et la Commission européenne en 2011 et 2017 : www.eurasia.undp.org/content/rbec/en/home/library/roma/regional-roma-survey-2017-country-fact-sheets.html.

³⁰ Milenković N., PNUD (2018), *Nowhere to turn – Gender-based violence against Roma women : Report of a Field Study of Roma Communities in Albania, Montenegro and the Former Yugoslav Republic of Macedonia*, p. 3.

gynécologiques dans les centres de transit et d'accueil³¹. Les récentes évaluations d'interventions humanitaires menées en Europe du Sud-Est ont montré que les gouvernements et l'ONU n'ont pas investi suffisamment de ressources internes pour garantir que les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sont intégrées dans les plans d'aide humanitaire et dans le suivi de l'impact des investissements. Les mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes ont peu contribué à l'élaboration de la réponse des gouvernements aux besoins humanitaires ; ils ont un rôle important à jouer en tant que défenseurs des femmes dans ce contexte, mais n'ont pas bénéficié d'un accès suffisant aux processus de prise de décisions³².

V. Actions prioritaires

47. Compte tenu des résultats de la présente analyse, dans le cadre des actions prioritaires à mener pour renforcer les partenariats et alliances pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région de la CEE, il est recommandé :

- a. D'élaborer de manière ouverte et transparente des stratégies progressives de partenariat visant à réunir les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et les partenaires de développement afin de protéger et promouvoir conjointement l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes et d'en surveiller le respect, conformément aux normes régionales et internationales. D'aligner les politiques et les programmes sur les principes du Programme d'action de Beijing et du Programme 2030 en mettant l'accent sur l'élargissement des partenariats afin de susciter des changements en profondeur en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans une perspective d'inclusion (ne laisser personne de côté) ;
- b. De renforcer les partenariats avec les mécanismes nationaux de promotion de la femme et de l'égalité des sexes et de protection des droits de l'homme en leur donnant accès à des ressources financières et humaines fiables, régulières et suffisantes, soutenues par des pratiques et des solutions novatrices ;
- c. De renforcer les partenariats avec les institutions gouvernementales s'agissant de la législation et des procédures relatives à la liberté d'association et à la liberté d'expression qui tiennent compte des normes régionales et internationales, y compris celles qui concernent les alliances et les mouvements publics en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes, dans toute la région ;
- d. De renforcer les partenariats avec le secteur privé dans chaque pays au moyen d'actions collectives visant à mettre en œuvre les Principes d'autonomisation des femmes et les engagements internationaux en matière d'égalité des sexes ;
- e. De définir et d'adopter des modalités et des critères clairs pour les partenariats public-privé afin de promouvoir l'égalité des sexes aux niveaux régional et national ;
- f. De développer des partenariats avec les entreprises du numérique pour protéger et promouvoir des espaces en ligne gratuits et adaptés afin d'améliorer l'accès des femmes et des filles aux technologies et aux espaces numériques ;

³¹ ONU-Femmes (2016), *Gender Assessment of the Refugee and Migration Crisis in Serbia and FYR Macedonia*, p. 3.

³² Ibid. p. 18.

-
- g. D'établir des partenariats avec les gouvernements afin de créer des conditions sûres et porteuses qui permettent aux femmes et à leurs organisations de promouvoir l'égalité des sexes et de protéger les droits de la personne³³;
 - h. De développer des partenariats gouvernement/ONG qui incluent sur un pied d'égalité les groupes sous-représentés et marginalisés en tant que partenaires de développement et acteurs du changement ;
 - i. D'intensifier les partenariats avec les organisations de femmes et d'accroître les soutiens financiers dont elles bénéficient pour qu'elles puissent mener de manière efficace des activités de sensibilisation aux niveaux mondial, régional et national ;
 - j. Aux donateurs privés et bilatéraux ainsi qu'aux organisations internationales d'accroître l'accès aux connaissances, aux meilleures pratiques et aux ressources financières afin que les engagements et les objectifs convenus au niveau international en matière d'égalité des sexes puissent être tenus ;
 - k. De renforcer les partenariats intergénérationnels avec les jeunes femmes et les organisations et réseaux de jeunes afin de créer un plus grand espace civique pour permettre aux jeunes de tous les groupes de la société de faire entendre leurs voix et leurs préoccupations ;
 - l. D'apporter un soutien coordonné aux groupes marginalisés (minorités et communautés roms, communautés de réfugiés et de migrants, personnes handicapées, personnes âgées, communautés LGBTQI, personnes vivant avec le VIH, etc.) afin qu'ils puissent participer activement à la mise en œuvre et au suivi des ODD et y être représentés, en s'attaquant aux discriminations croisées ;
 - m. D'élargir les partenariats entre les gouvernements, les ONG et les organisations internationales pour intervenir de manière ciblée et tenant compte des questions de genre auprès des femmes réfugiées en investissant dans les structures de ces organisations afin de garantir une capacité suffisante pour intégrer les principes d'égalité des sexes dans les interventions humanitaires et pour suivre l'impact de ces investissements.

³³ Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits de la personne (janvier 2019), p. 16 à 18.